

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier de viabilisation et renforcement électrique pour l'opération CŒUR de VILLE.

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du lundi 23 octobre 2023 et jusqu'à la fin des travaux.

La circulation est alternée manuellement dans la rue de la Mairie et la rue Nézenel.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante :
Réseaux Sud Bretagne

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 17 octobre 2023

LOCMIQUELIC, le 13 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

